

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « développement économique et urbanisme»

Conseil municipal du 25 mars 2013

Séance du 5 mars 2013

26 PRU Rouher - Secteur Martinique - Clôture de l'enquête publique de déclassement de portions de voies communales situées rues Albert Camus, de la Martinique, des Haies, du Plein Air, de la Maternité, des Bruyères et avenue de la Rainette

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mmes PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. CABARET

M GRIMBERT

M. MACHU

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KOUACHI-MAHSAS,

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Mme CAPON

M. BERNARD-LUNEAU

Mme FÉVRIER

M. NACHITE



39

39

36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hicham BOULHAMANE, conseiller municipal délégué, expose :

Par délibération en date du 27 juin 2011, le conseil municipal a approuvé le lancement de la procédure de désaffectation et de déclassement d'emprises publiques communales situées rues Albert Camus, de la Martinique, des Haies, du Plein Air, de la Maternité, des Bruyères et avenue de la Rainette dans le but de permettre le remembrement foncier du secteur Martinique, conformément au plan directeur du PRU Rouher.

Une enquête publique, prescrite par arrêté municipal du 23 janvier 2013, s'est déroulée du 15 février au 2 mars 2013 inclus, période pendant laquelle les personnes intéressées ont pu prendre connaissance du dossier en mairie de Creil et consigner leurs éventuelles observations sur le registre ouvert à cet effet.

Monsieur Philippe Fiault, en qualité de commissaire enquêteur, a tenu des permanences le 25 février 2013 et le 2 mars 2013 où aucune personne n'est venue se renseigner sur le dossier.

Aucune observation n'a été consignée sur le registre, ni transmise par courrier.

Après examen du dossier, le commissaire enquêteur, dans ses conclusions, a émis un avis favorable au déclassement du domaine public de ces portions de voies communales telles que définies au plan de déclassement ci-joint.



maintenant !

Compte tenu de ces conclusions, il vous est demandé de clore l'enquête publique et de déclasser les parcelles concernées selon le plan ci-annexé en vue de leur affectation dans le domaine privé communal avant leur cession aux différents maîtres d'ouvrage des projets du PRU.

Vous êtes appelés à voter

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L141-3, L141-4 et R141-4 à R141-9,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2011 décidant de lancer la procédure de désaffectation et de déclassement des emprises publiques communales situées rues Albert Camus, de la Martinique, des Haies, du Plein Air, de la Maternité, des Bruyères et avenue de la Rainette,

Vu la convention ANRU en date du 3 septembre 2007 lançant le Projet de Renouveau Urbain,

Vu l'enquête publique prescrite par arrêté municipal en date du 23 janvier 2013 qui s'est déroulée du 15 février au 2 mars 2013 inclus,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur émises à l'issue de l'enquête, dans son rapport du 14 mars 2013,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et urbanisme », en date du 5 mars 2013,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : de clore l'enquête publique compte tenu de l'avis favorable du commissaire enquêteur.

Article 2 : de déclasser les parcelles telles que délimitées par le géomètre-expert sur le plan ci-joint en annexe de la présente en vue de les affecter dans le domaine privé communal puis de les céder aux différents maîtres d'ouvrage du PRU Rouher.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **28 MARS 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **02 AVR. 2013**

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... **21/04/13**

et publication ou notification le... **28/03/13**

CREIL le... **21/04/13**.....

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Créil
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !
www.creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE